

Visite instructive en mairie pour les Ce1/Ce2 du primaire Jean Macé

21 élèves de l'école Jean Macé d'Uzès ont découvert la mairie, le rôle du premier magistrat de la Ville et les compétences communales. A partir de leurs questions, Jean-Luc Chapon a répondu à leur interrogations. Publié le 23/01/2018

Publié le 23 janvier 2018



Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès répond aux questions préparées par les élèves du primaire de l'école Jean Macé à Uzès

Les élèves de la classe de CE1/CE2 de 7 à 9 ans de Marianne Beaulieu de l'école Jean Macé à Uzès avaient studieusement travaillé la rencontre avec M. le Maire ce mardi matin. L'occasion pour l'enseignante de travailler différentes notions. *"Nous avons étudié la Région, le Département et la commune"* précise-t-elle. *"En classe, nous avons réfléchi sur pourquoi leurs parents venaient en mairie ? A partir d'un quizz, les élèves se sont interrogés sur l'état civil, à partir d'étiquettes avec un jeu. Les questions ont ensuite été regroupées par thème."* explique l'enseignante.

Les vingt-et-un élèves ont ainsi bâti un entretien à partir de vingt-huit questions qu'ils se posaient. A tour de rôle, ils ont interrogé le premier magistrat de la ville, Jean-Luc Chapon. Ces questions étaient pertinentes et permettaient de bien comprendre le rôle d'un maire, son implication dans la commune, la réponse aux attentes de la population, l'organisation des différents services, l'importance des élus et leur implication dans la gestion des affaires communales - à l'instar de Marie-Françoise Valmalle, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires présente dans la salle. *"Son rôle est de s'occuper des écoles" a-t-il précisé.*

Découvrir le rôle d'une mairie : entretien des écoles publiques

<https://www.uzes.fr/actualites/visite-instructive-en-mairie-pour-les-ce1-ce2-du-primaire-jean-mace?>

Ils ont ainsi compris et appris que leur école, l'école Jean Macé d'Uzès avait 135 ans et qu'elle avait été construite par la mairie en 1882. A leur question sur le budget alloué aux écoles publiques par la mairie, le maire évoquait *"un investissement de 300 000 euros par an pour le groupe scolaire Jean Macé"* après avoir évoqué le rôle de la mairie dans l'entretien des bâtiments et les services rendus (chauffage, électricité, cuisine, études, activités périscolaires, travaux, l'achat des cahiers...). Il ajoutait *"lorsqu'à la cantine vos parents achètent le ticket à 4 euros, il revient à 7 euros à la mairie. La mairie prend à sa charge 3 euros"*.



Présentation des compétences d'une mairie aux élèves du primaire de l'école Jean Macé d'Uzès

Pour que les jeunes citoyens puissent comprendre le rôle de chacun, le maire a présenté chacune des personnes à ses côtés élue comme agents communaux. Il a démarré par une présentation sur diaporama avec des photos illustrant les différentes actions et projets portés par la mairie. A cette occasion les élèves ont découvert le travail sur la propreté et la sensibilisation au travers d'une campagne de communication avant que le SICTOMU, syndicat de traitement des ordures ménagères ne viennent bientôt dans leur classe. Les élèves se sont aussi beaucoup intéressés au service urbanisme et à l'état civil. Ils ont souhaité faire une visite des locaux pour bien se rendre compte et découvrir les symboles d'une mairie comme le buste de Marianne ou l'écharpe tricolore du maire. Chacun est reparti ravi de cette visite instructive qui leur a également permis de travailler la façon d'écrire une lettre, les différents types de langage. Pour l'enseignante cette visite *"permet de donner du sens en partant des élèves."* Elle complète également son travail en histoire avec un partenariat avec le musée municipal Georges Borias où elle étudie les différentes périodes historiques.

EN 2017/2018 : NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SUR LA PAUSE MÉRIDIANNE





VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)